

Maladies transmises par les tiques

Situation en Suisse

8 avril 2021 – La saison, pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives, s'étend de mars à novembre. Dès le mois d'avril, et ce jusqu'à octobre, l'OFSP publie chaque première moitié du mois un rapport de la situation indiquant le nombre rapporté de cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME). L'OFSP publie également une estimation du nombre de consultations médicales à la suite de borréliose ainsi que le nombre de cas rapporté de tularémie transmise par les tiques.

De plus, l'OFSP présente le nombre de piqûres de tiques rapportées par les citoyens. Ce rapport permet à l'OFSP d'informer et de sensibiliser le public sur les maladies transmises par les tiques. Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de l'OFSP et par l'application mobile Tique, qui bénéficie du soutien de l'OFSP. D'autre part, en collaboration avec **Swisstopo**, l'OFSP produit des cartes qui permettent d'informer les citoyens sur le risque de se faire piquer par une tique selon la région où ils se trouvent. Une seconde carte renseigne sur les communes où ont été déclarés les cas de FSME. Cette dernière a été mise à jour le 10 mars 2021.

Nombre de cas méningo-encéphalites verno-estivales (FSME)

L'OFSP surveille la FSME au moyen du système de déclaration obligatoire des maladies infectieuses. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à la source d'infection et du statut vaccinal des personnes atteintes. La FSME est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 1988.

Le nombre mensuel de cas de FSME évolue pendant la saison chaude par vagues et illustre le caractère saisonnier de cette épidémie. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 1). 5 cas ont ainsi été enregistrés au cours du mois de mars de cette année.

Figure 1:
Nombre de cas de FSME par mois, en cours de saison, comparaison 2019–2021 (2021 : situation fin du mois de mars)

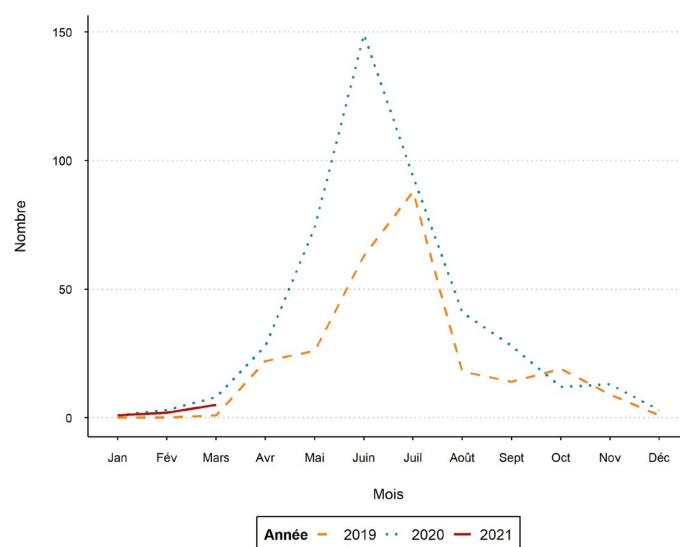


Figure 2:
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose à la suite d'une piqûre de tique, par mois en cours de saison, comparaison 2019–2021 (2021 : situation fin du mois de mars)

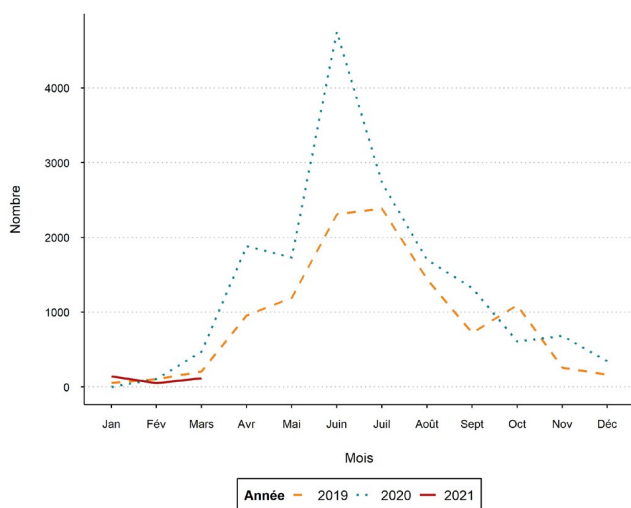
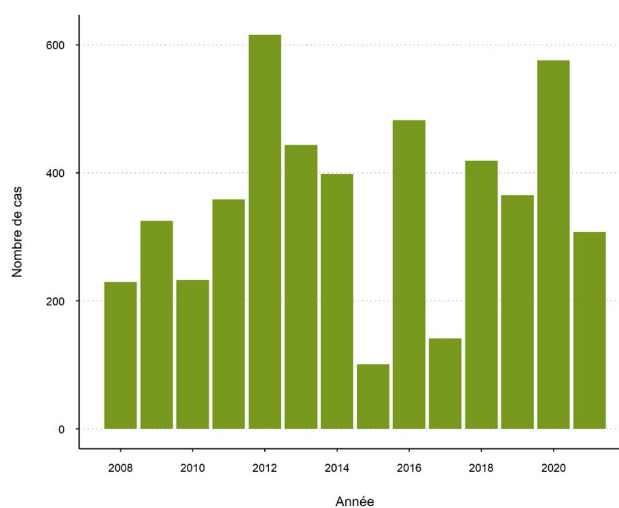


Figure 3:
Estimation du nombre de consultations médicales pour borréliose à la suite d'une piqûre de tique, données cumulées depuis le début de l'année, comparaison 2008–2021 (situation fin du mois de mars)



Nombre de cas de borréliose

La Borréliose, également appelée maladie de Lyme, n'est pas une maladie à déclaration obligatoire en Suisse. La borréliose est suivie par le système de déclaration Sentinella. L'extrapolation des cas de borréliose ne concerne que les cas aigus (érythème migrant et lymphocytome borrélien). Les formes chroniques de borréliose sont déclarées, mais ne sont pas comprises dans les données du rapport. Celui-ci vise exclusivement à mettre en évidence les nouveaux cas, qui se sont déclarés pendant la saison concernée.

Le système Sentinella est constitué d'un réseau de médecins de premier recours, qui déclarent chaque semaine leurs observations à l'OFSP sur une base volontaire. Le système comptabilise le nombre de consultations médicales pour la borréliose. Sur cette base, les données sont extrapolées pour l'ensemble de la Suisse et permettent d'estimer un nombre de cas. Des données sont disponibles pour cette maladie depuis 2008. Le nombre mensuel de consultations médicales à la suite de cas de borréliose évolue par vagues pendant la saison chaude et illustre le caractère saisonnier de ces observations. Il présente d'importantes fluctuations en cours de saison et en comparaison pluriannuelle (figure 2).

Appel à la prévention

L'arrivée du printemps et des températures clémentes nous amène à pratiquer des activités de loisirs et sportives en plein air. L'OFSP invite les citoyens à s'informer et à demeurer vigilants quant au risque de piqûre de tique.

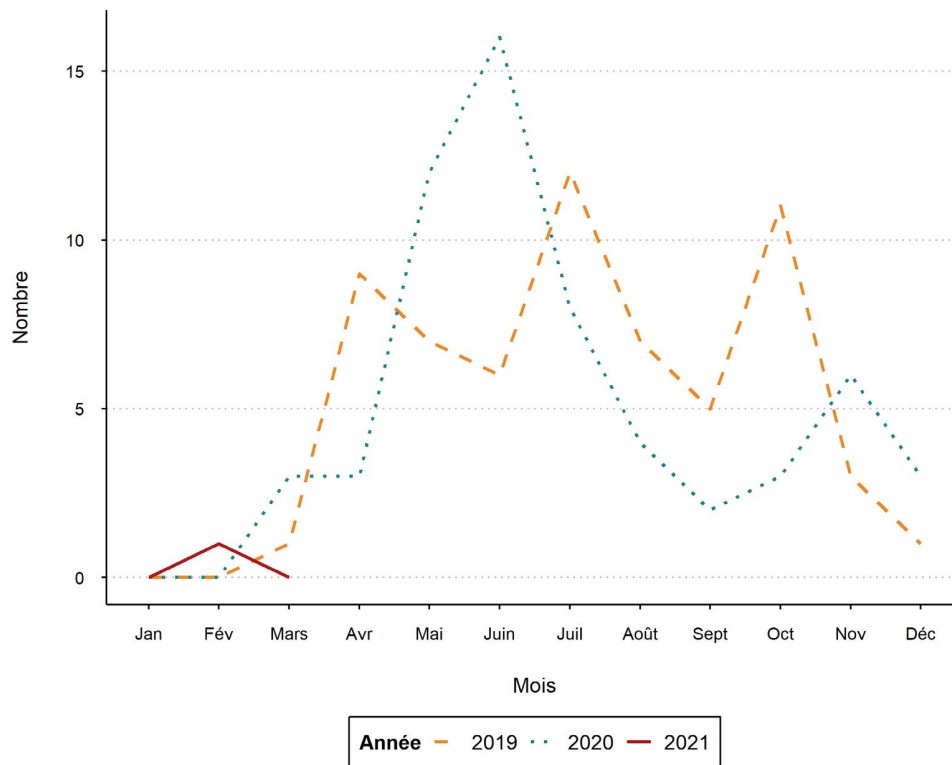
La vaccination contre la FSME est recommandée aux adultes et aux enfants, généralement à partir de six ans, qui habitent ou séjournent dans une région à risque (tous les cantons sauf ceux de Genève et du Tessin). La vaccination des enfants de 1 à 5 ans doit être évaluée au cas par cas. Pour plus d'information, veuillez consulter les recommandations de vaccinations contre la FSME.

Pour de plus amples informations, veuillez observer nos recommandations concernant la manière de se protéger contre les maladies transmises par les tiques.

Figure 4:

Nombre de cas de tularémie par mois, en cours de saison, 2019–2021

(2021 : situation fin du mois de mars)

**Nombre de cas de tularémie**

La tularémie est une maladie soumise à déclaration obligatoire depuis 2004. On dispose ainsi du nombre exact de cas et d'informations relatives à la source d'infection. La présente évaluation se limite aux cas, pour lesquels une piqûre de tique est vraisemblablement à l'origine de la maladie. Depuis 2004, cela représente une moyenne de 55 % des cas de tularémie. Dans les autres cas, l'exposition à la maladie est soit inconnue, soit due à un contact avec des animaux sauvages, par exemple lors de la chasse. Le nombre mensuel de cas de tularémie évolue, dans les grandes lignes, par vagues. Il fluctue considérablement en cours de saison et d'une saison à l'autre (figure 4). Aucun cas n'a été enregistré au mois de mars.

La somme des cas extrapolés, accumulés de janvier au mois précédant la publication du rapport varie également considérablement d'une année à l'autre. Depuis 2008, dans la même période, entre 100 et 600 visites chez le médecin en raison de borréliose ont été enregistrées. Depuis le début de l'année 2021, cette estimation est de 300 consultations (figure 3).

Nombre de piqûres tiques

Jusqu'en 2020 inclus, l'OFSP a extrapolé le nombre de piqûres de tiques à partir des données fournies par Sentinella. Par ailleurs, depuis 2015, la fréquence des piqûres de tiques est également enregistré via l'application **Tique**, cofinancée par l'OFSP. Ces données seront présentées dans ce rapport pour la première fois, en 2021.

Compte tenu de l'utilisation croissante de l'application dans toute la Suisse, nous avons décidé de modifier la source des données. De plus, l'application fournit des informations géographiques précises sur le lieu des piqûres. Ces données sont également utilisées afin de produire le **Modèle des piqûres de tiques**. Ce dernier représente le risque de piqûre de tique en fonction de la situation géographique.

Les piqûres de tiques présentent le même caractère saisonnier que toutes les maladies transmises par les tiques (figure 5).

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone: 058 463 87 06

Évaluation de la situation épidémiologique

En conclusion, la situation épidémiologique actuelle des maladies transmises par les tiques par rapport aux années précédentes est la suivante :

- FSME : après le pic en 2020, le nombre de cas observés de janvier à mars 2021 se situe dans la moyenne des fluctuations des dernières années. Dans les cinq dernières années, l'OFSP observe une augmentation de l'incidence annuelle du nombre de cas de FSME. Cette situation est également observée dans plusieurs pays d'Europe, notamment l'Allemagne. Un excellent moyen de se protéger de cette maladie est la vaccination (voir section ci-dessous).
- Borréliose : le nombre de cas extrapolé jusqu'à maintenant correspond aux valeurs moyennes des années précédentes.
- Tularémie : après une tendance à la hausse dans les dernières années, depuis le début de 2021 et jusqu'à maintenant, le nombre de cas est inférieur à celui des deux années précédentes.
- Pour terminer, le nombre de piqûres de tiques signalées via l'application Tique reflète la situation épidémiologique et la saisonnalité, de la FSME et de la Borréliose.

Figure 5:

Piqûres de tiques signalées via l'application Tique par mois pendant la saison, comparaison 2019-2021
(2021 : à partir de fin Mars)

